



Commune de
Plessé

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapport de présentation

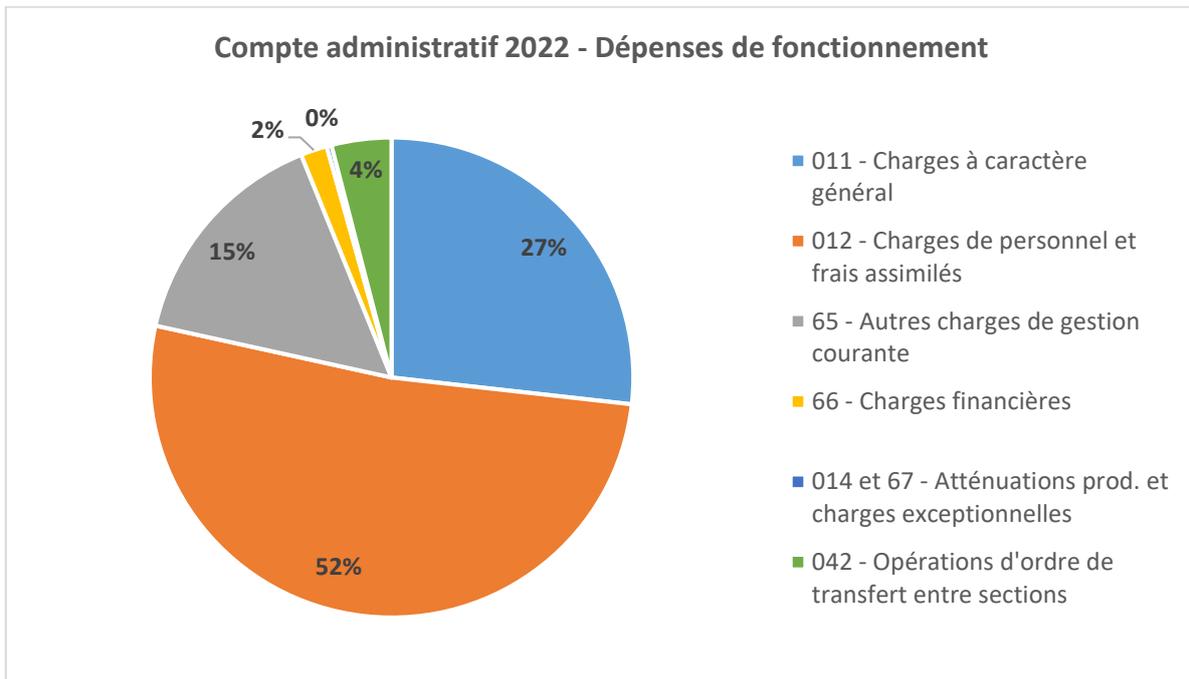
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Table des matières

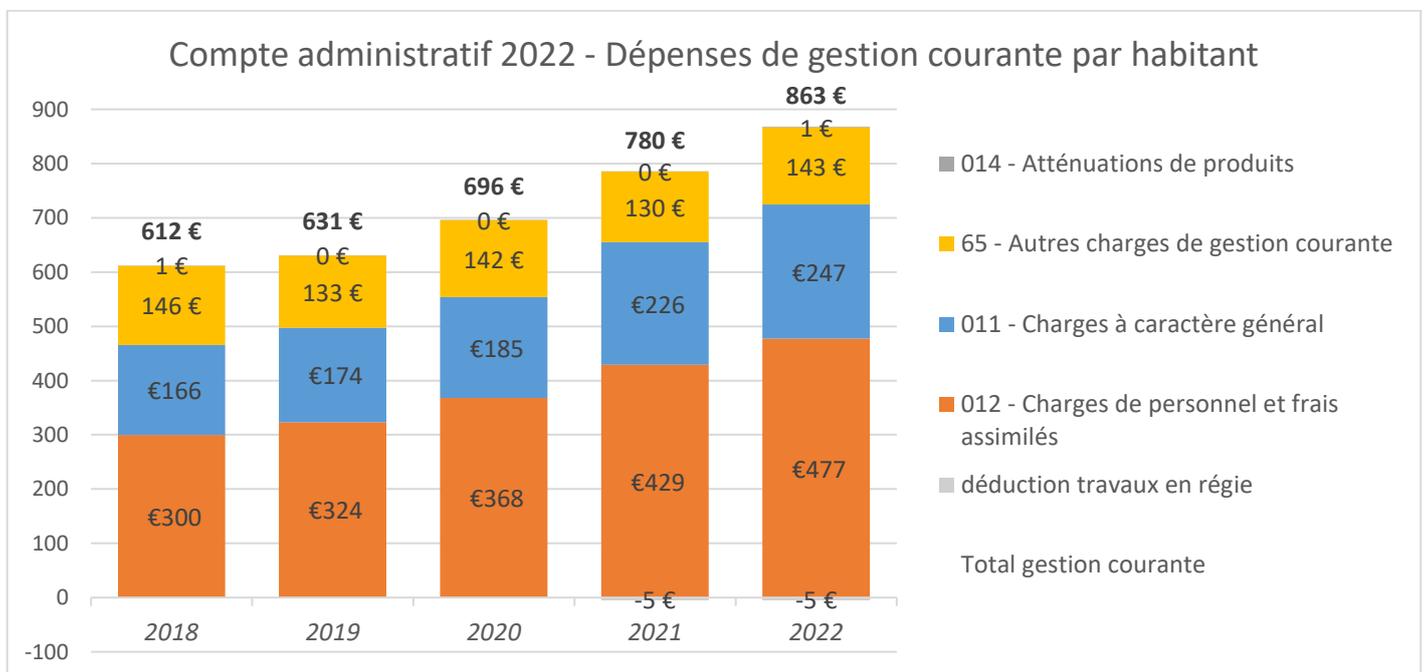
I. Fonctionnement	3
1. Dépenses : 4 958 741,97 €.....	3
<i>Dépenses de personnel</i>	3
<i>Charges à caractère général</i>	4
<i>Autres charges de gestion courante</i>	4
2. Recettes : 5 971 049,13 €.....	5
II. Investissement	6
1. Dépenses : 4 009 581,34 €.....	6
2. Recettes : 3 630 093,18 €.....	7
III. Budgets annexes	7
1. Budgets annexes rattachés au budget principal.....	7
<i>Lotissement Malagué 2</i>	7
<i>Logements sociaux</i>	8
2. Budget annexe du service de voirie intercommunal	8
IV. Résultat et ratios	9
1. Résultat du budget principal et consolidation des budgets annexes rattachés	9
2. Proposition d'affectation des résultats 2022.....	10
3. Ratios du budget principal	10
V. Pour information – Compte administratif 2022 du CCAS	11

I. Fonctionnement

1. Dépenses : 4 958 741,97 €



Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 4 958 741,97 € en 2022, contre 4 563 972,79 € en 2021. (+ 395 000 €, +8,6 %). Cette hausse est principalement liée à la croissance des dépenses de personnel (+256 000 €, +11 %), des charges à caractère général (+ 112 000 €, + 9 %) et des autres charges de gestion courantes (+ 67 000 €, + 9,5 %).



Dépenses de personnel

La hausse des dépenses de personnel s'explique d'une part par l'embauche de contractuels pour des missions temporaires (chargée de mission projets, territoire zéro chômeur) et du fait de remplacements d'agents en arrêt. Afin de limiter les coûts liés à l'absentéisme, la collectivité a mis en place des règles de gestion des remplacements à compter de 2022.

Il est à noter qu'une partie des dépenses de personnel liée au développement de nouveaux services fait l'objet de versement de dotations de partenaires, et que la collectivité est remboursée en partie du coût des arrêts maladie :

Atténuations de charges et dotations relatives au personnel	2019	2020	2021	2022
	98 677,49 €	281 796,48 €	280 090,13 €	446 458,79 €

La collectivité continuera le travail de réflexion sur l'optimisation des services dans le courant de l'année 2023.

Charges à caractère général

011 - Charges à caractère général	2018	2019	2020	2021	2022
Achat repas restauration scolaire	137 035,89 €	126 920,25 €	105 472,77 €	139 700,36 €	131 840,75 €
Eau, énergies, carburants, alimentation	195 214,77 €	194 405,37 €	206 507,44 €	237 610,77 €	263 198,02 €
Fournitures	185 402,96 €	211 917,57 €	280 543,56 €	251 847,05 €	221 914,62 €
Prestations de services, locations mobilières, entretien, réparations et maintenance	210 273,47 €	230 615,56 €	231 765,54 €	273 302,35 €	334 043,20 €
Autres frais	162 232,70 €	177 715,70 €	173 247,05 €	198 870,76 €	308 737,34 €
Redevances pour services et remboursements de frais	320,33 €	- €	- €	114 410,78 €	68 364,79 €
Total 011	890 480,12 €	941 574,45 €	997 536,36 €	1 215 742,07 €	1 328 098,72 €

La hausse des charges à caractère général s'explique pour environ 25 000 € du fait des coûts de l'énergie : les augmentations des prix ont pu être compensées en partie par des mesures d'économie et des prix bloqués du fait des contrats passés avant l'explosion des coûts. De même, malgré l'inflation, le montant des achats de fournitures a diminué, du fait d'une plus grande attention à l'optimisation des dépenses, qui va se renforcer encore en 2023.

La hausse des prestations de services et des autres frais s'explique notamment par des coûts ponctuels liés à des projets :

- les frais d'accompagnement au passage en régie de la restauration scolaire (23 000 €, pris en charge par une subvention au titre de la loi EGALIM) ;
- l'inventaire bocager (3 500 €) ;
- des formations liées au déploiement des logiciels RH et population (8 000 €), ainsi qu'au projet TZCLD (3 300 €).

Mais également par des hausses de dépenses récurrentes, par exemple :

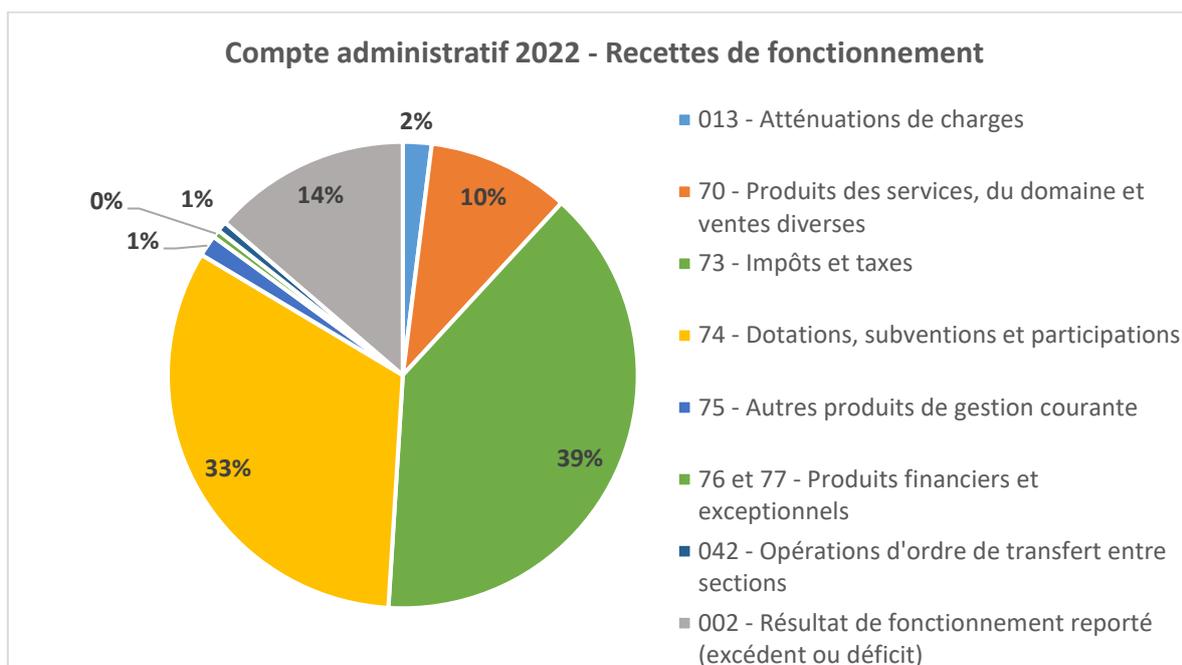
- les réparations sur les véhicules liées à un vieillissement du parc (+15 000 € par rapport à 2021) ;
- la hausse des coûts de prestation du SVI (+ 5 000 €).

Autres charges de gestion courante

Elles correspondent essentiellement aux subventions aux associations et aux partenaires de la commune (SPL La Roche, SDIS, CCAS, écoles privées), ainsi qu'aux indemnités des élus et aux cotisations qui y sont rattachées.

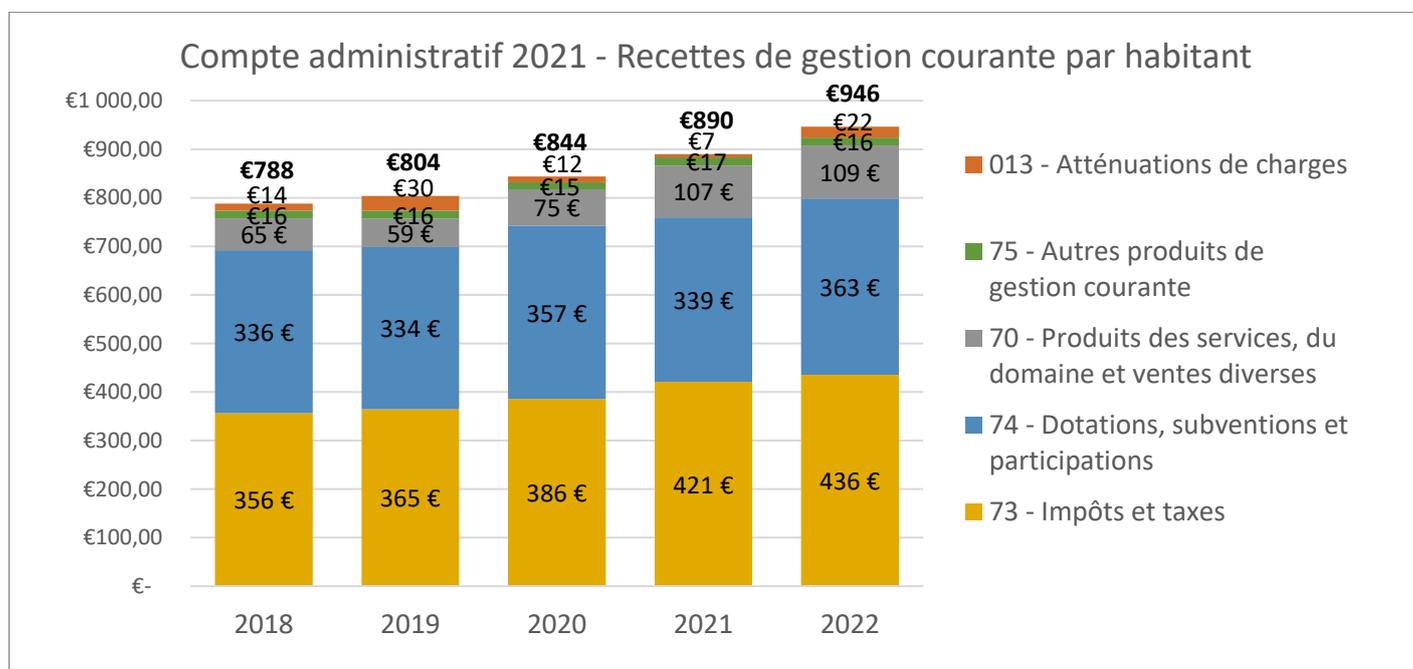
Elles sont en augmentation principalement du fait de la hausse des subventions au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), à la SPL La Roche et au CCAS.

2. Recettes : 5 971 049,13 €



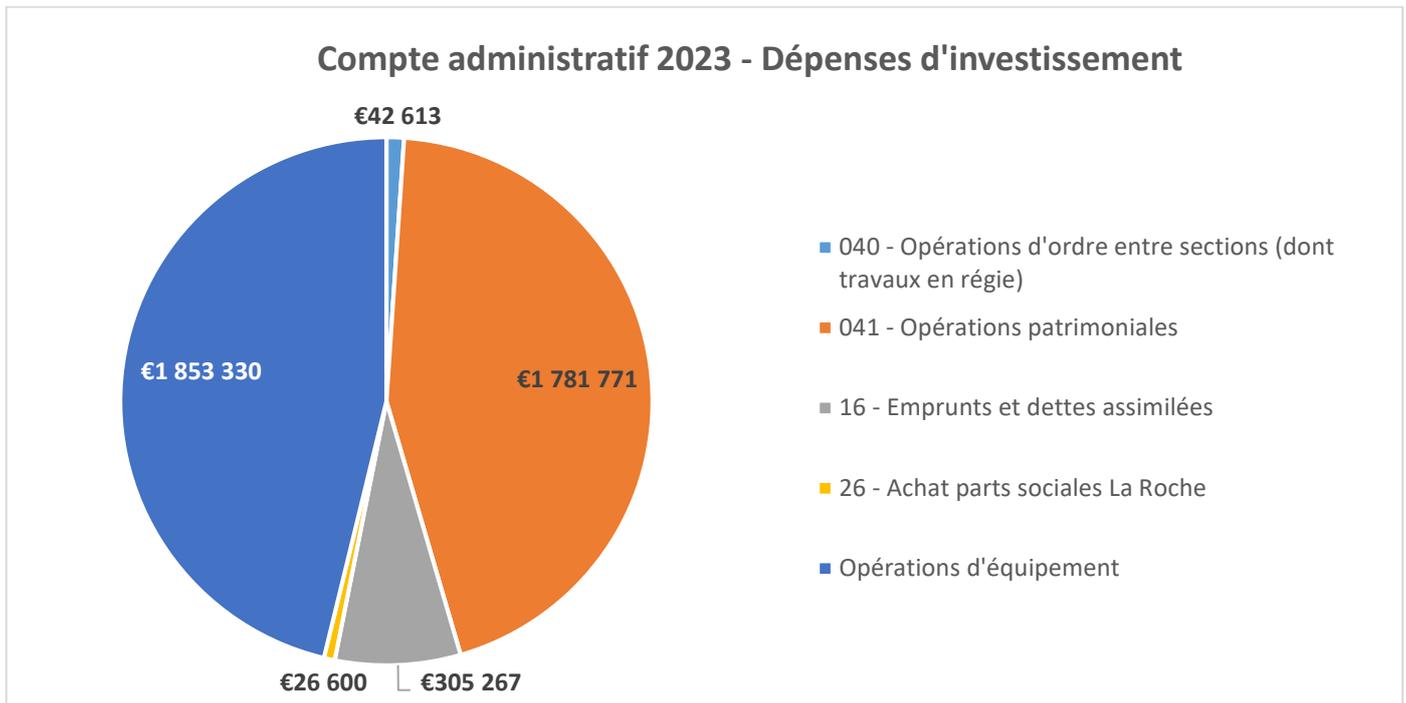
Les recettes de fonctionnement 2022 sont de 5 971 049,13 €, dont 814 857,71 € de résultat reporté. Hors résultat reporté, elles sont en croissance de 6 % par rapport à 2021.

Les produits des services (chapitre 70) sont en hausse de 2,2 % (+12 700 €) et les produits fiscaux (chapitre 73) de 3,3 % (+ 75 800 €). La plus forte hausse provient des dotations et subventions (chapitre 74), qui augmentent de plus de 7 % (près de 130 000 €), notamment du fait de la hausse de la dotation de solidarité rurale (l'une des trois composantes de la DGF) de 47 000 € et de la perceptions de subventions et dotations nouvelles (+75 000 €) : subvention pour le projet de restauration en régie, embauche d'un VTA, dotation pour l'enregistrement des titres sécurisés, embauche d'un CUI-CAE, remboursement des frais d'organisation de scrutins électoraux...



II. Investissement

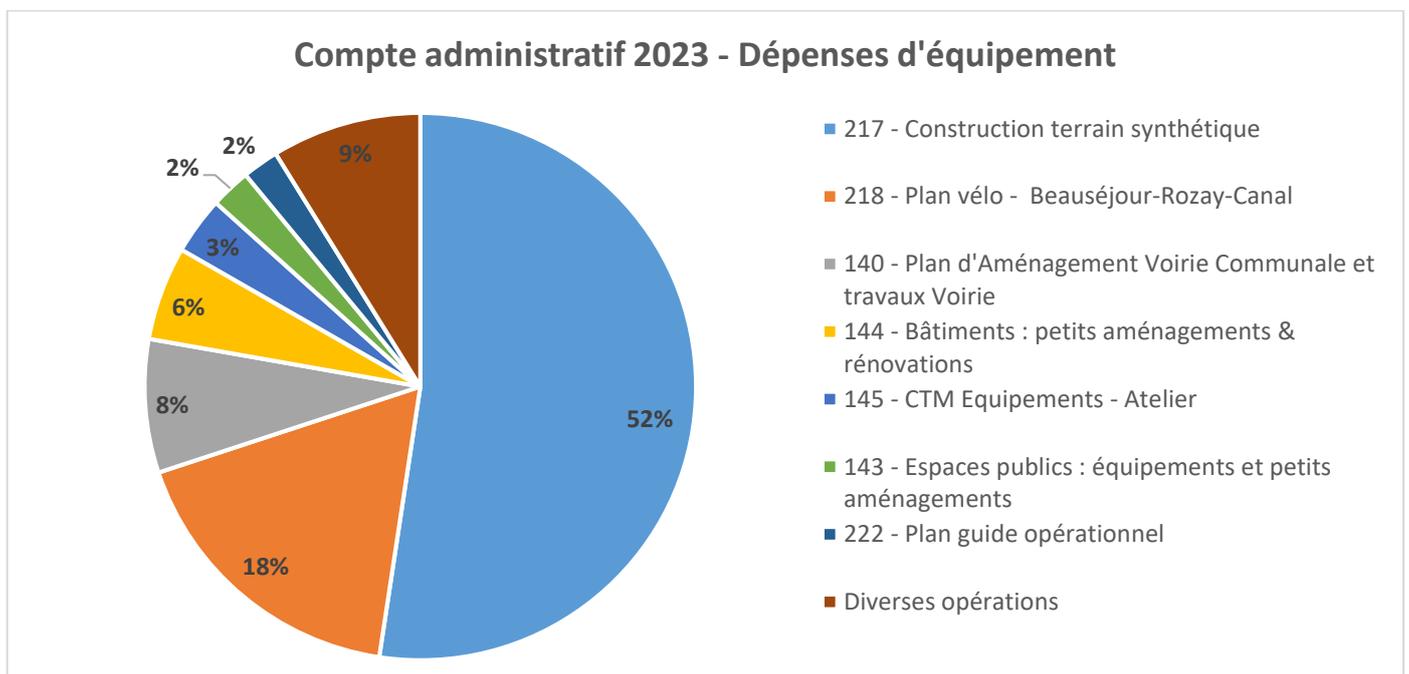
1. Dépenses : 4 009 581,34 €



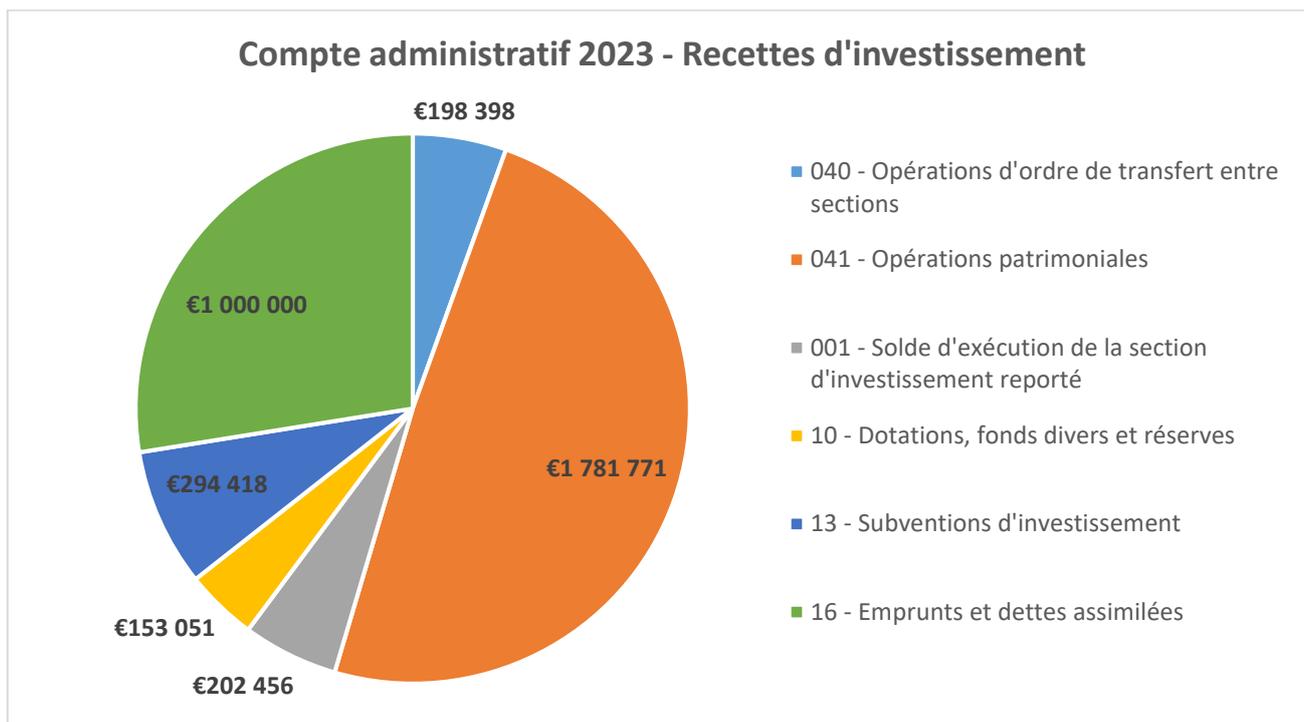
Après deux années et demi de mandat, les projets d'investissement arrivent à maturité et les dépenses d'équipement sont donc en augmentation en 2023, 1 853 329,85 € (contre 943 721,64 € en 2021), auxquels s'ajoutent 493 540,10 € d'engagements reportés sur 2023 au titre des restes à réaliser.

Le principal poste de dépense a été le terrain synthétique (971 000 €), dont les travaux se sont déroulés durant l'année, suivi de la liaison douce « Beauséjour-Rozay-Canal », qui a permis de traiter également la sécurisation de la circulation et l'effacement des réseaux à Rozay (325 000 €).

A noter en dépenses d'ordre, la somme importante au chapitre 041 « opérations patrimoniales », qui correspond à des modifications d'imputations comptables sur des écritures mal imputées sur des exercices précédents, ce qui génère une recette et une dépense d'ordre de mêmes montants en section d'investissement.



2. Recettes : 3 630 093,18 €



Les écritures d'ordre patrimoniales mises à part, car représentant un jeu à somme nulle avec les dépenses, la principale recette d'investissement de l'exercice a été l'emprunt d'1 million d'euros, suivi des subventions (près de 295 000 € encaissés), du solde reporté de l'exercice précédent (202 000 €) et des recettes d'ordre, dont principalement les amortissements (190 000 € sur un total de 198 000 €).

Il est à noter que 1 310 638,23 € de subventions notifiées mais non encore perçues sont reportées en restes à réaliser en 2023.

III. Budgets annexes

1. Budgets annexes rattachés au budget principal

Lotissement Malagué 2

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réel	0,08 €	38 222,55 €	38 222,47 €
Ordre	189 273,48 €	289 182,47 €	99 908,99 €
Total sur exercice	189 273,56 €	327 405,02 €	138 131,46 €
Reports N-1 (002)		104 493,48 €	104 493,48 €
Total général	189 273,56 €	431 898,50 €	242 624,94 €
Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réel			
Ordre	289 182,47 €	189 273,48 €	- 99 908,99 €
Total sur exercice	289 182,47 €	189 273,48 €	- 99 908,99 €
Reports N-1 (001)	189 273,48 €		- 189 273,48 €
Total général	478 455,95 €	189 273,48 €	- 289 182,47 €

Logements sociaux

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réel	4 572,14 €	24 301,84 €	19 729,70 €
Ordre	19 348,70 €		- 19 348,70 €
Total sur exercice	23 920,84 €	24 301,84 €	381,00 €
Reports N-1 (002)		18 853,05 €	18 853,05 €
Total général	23 920,84 €	43 154,89 €	19 234,05 €
Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réel	5 432,01 €	2 089,49 €	- 3 342,52 €
Ordre		19 348,70 €	19 348,70 €
Total sur exercice	5 432,01 €	21 438,19 €	16 006,18 €
Reports N-1 (001)		123 302,01 €	123 302,01 €
Total général	5 432,01 €	144 740,20 €	139 308,19 €

Ce budget annexe est clôturé et réintégré au budget principal à compter de l'exercice 2023.

2. Budget annexe du service de voirie intercommunal

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réel	417 404,29 €	480 738,08 €	63 333,79 €
Ordre	76 713,15 €		- 76 713,15 €
Total sur exercice	494 117,44 €	480 738,08 €	- 13 379,36 €
Reports N-1 (002)		44 378,31 €	44 378,31 €
Total général	494 117,44 €	525 116,39 €	30 998,95 €
Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réel	22 205,18 €	80 823,12 €	58 617,94 €
Ordre		76 713,15 €	76 713,15 €
Total sur exercice	22 205,18 €	157 536,27 €	135 331,09 €
Reports N-1 (001)		2 570,32 €	2 570,32 €
Total général	22 205,18 €	160 106,59 €	137 901,41 €

Ce budget est autonome du budget principal, c'est-à-dire qu'il doit être à l'équilibre par lui-même et qu'il ne rentre pas en compte pour le calcul du résultat consolidé des comptes de la commune. Il s'agit en effet de l'ancien budget du SIVU de voirie intercommunale qui, s'il est géré financièrement et administrativement par la commune de Plessé, est financé à due proportion par l'ensemble des communes membres du service de voirie intercommunal (SVI).

En fonctionnement, l'exercice est clôturé avec un déficit de 13 000 €, heureusement absorbé par les réserves. L'équilibre du service s'améliore, car en 2021, le déficit de clôture était de 49 000 €. Ce redressement des comptes a été permis par un travail de contrôle de gestion qui a permis de rectifier le tarif de balayage, qui était bien inférieur au coût de la prestation pour le SVI. Afin de revenir à l'équilibre et dégager à nouveau un excédent qui permettra de provisionner en anticipation du renouvellement du matériel, le comité de pilotage des 13 communes a acté à l'unanimité une hausse de 10 % des tarifs pour 2023 et un PPI (plan pluriannuel d'investissement) prévoyant un renouvellement de matériel d'élagage-broyage tous les deux ans, soit une durée de vie de six ans pour chaque matériel, a été adopté. Afin de réaliser l'investissement prévu en 2023, un emprunt de 50 000 € a été fait en fin d'année 2022.

IV. Résultat et ratios

1. Résultat du budget principal et consolidation des budgets annexes rattachés

Budget principal

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réel	4 760 344,39 €	5 113 578,10 €	353 233,71 €
Ordre	198 397,58 €	42 613,32 €	- 155 784,26 €
Total sur exercice	4 958 741,97 €	5 156 191,42 €	197 449,45 €
Reports N-1 (002)		814 857,71 €	814 857,71 €
Total général	4 958 741,97 €	5 971 049,13 €	1 012 307,16 €
Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réel	2 185 197,05 €	1 447 469,13 €	- 737 727,92 €
Ordre	1 824 384,29 €	1 980 168,55 €	155 784,26 €
Total sur exercice	4 009 581,34 €	3 427 637,68 €	- 581 943,66 €
Reports N-1 (001)		202 455,50 €	202 455,50 €
Total général	4 009 581,34 €	3 630 093,18 €	- 379 488,16 €
<i>Restes à réaliser à reporter en inv.</i>	<i>493 540,10 €</i>	<i>1 310 638,23 €</i>	<i>817 098,13 €</i>
Total inv. consolidé des RAR	4 503 121,44 €	4 940 731,41 €	437 609,97 €

Résultat consolidé des budgets annexes rattachés	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat cumulé des budgets annexes rattachés	697 082,36 €	809 067,07 €	111 984,71 €
Résultat consolidé (BP+RAR+BA)	10 158 945,77 €	11 720 847,61 €	1 561 901,84 €

Le budget communal présente un solde excédentaire total de **632 819 €** dont 1 012 307,16 € en section de fonctionnement et – 379 488,16 € en section d'investissement.

En fonctionnement, le résultat de l'exercice (hors reprise du résultat reporté) est de 197 449,45 €, contre 299 129,19 € en 2021.

En investissement, le résultat de l'exercice est de – 581 943,66 €, compensé partiellement par un excédent reporté de 202 455,50 €. Ce déficit est logique en milieu de mandat, à un moment où les dépenses d'investissement sont importantes, du fait de l'entrée en phase opérationnelle des projets du mandat. Pour rappel, un déficit de la section d'investissement ne pose pas de problème, s'il est couvert par l'excédent de fonctionnement et par le solde des restes à réaliser.

Les restes à réaliser d'investissement reportés en 2023 présentent un solde excédentaire de 817 098,13 €. Ils correspondent, en recettes à des subventions obtenues mais non encore versées, en dépenses à des travaux en cours. L'excédent constaté est lié à l'important volume de subventions obtenues en 2021 et 2022 sur des projets en cours de réalisation.

Le solde cumulé des budgets annexes (hors SVI) est de 111 984,71 €, le résultat consolidé du budget principal (résultat de l'exercice et restes à réaliser) et de ses budgets annexes est donc de **1 561 901,84 €**.

2. Proposition d'affectation des résultats 2022

Le budget annexe logements sociaux étant clôturé à l'issue de l'exercice 2022, ses résultats (19 234,05 € en fonctionnement et 137 901,41 € en investissement) sont repris au budget principal, en sus des résultats propres à ce dernier.

Budget principal	Dépense	Recette
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		1 031 541,21 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	240 179,97 €	
Budget annexe Malagué 2	Dépense	Recette
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		242 624,94 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	289 182,47 €	
Budget annexe SVI	Dépense	Recette
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		30 998,95 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		137 901,41 €

3. Ratios du budget principal

Ratios légaux		2019	2020	2021	2022
1° Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	Commune (CA)	677 €	731 €	801 €	879 €
	Moyenne strate (DGCL)	939 €	918 €	944 €	NC*
2° Produit des impositions directes par habitant	Commune (CA)	284 €	290 €	314 €	331 €
	Moyenne strate (DGCL)	519 €	526 €	517 €	NC*
3° Recettes réelles de fonctionnement par habitant	Commune (CA)	821 €	849 €	898 €	952 €
	Moyenne strate (DGCL)	1 142 €	1 124 €	1 158 €	NC*
4° Dépenses d'équipement brut par habitant	Commune (CA)	223 €	219 €	180 €	351 €
	Moyenne strate (DGCL)	353 €	288 €	298 €	NC*
5° Encours de la dette par habitant	Commune (CA)	718 €	644 €	589 €	719 €
	Moyenne strate (DGCL)	847 €	821 €	796 €	NC*
6° Dotation globale de fonctionnement par habitant	Commune (CA)	308 €	314 €	318 €	327 €
	Moyenne strate (DGCL)	153 €	154 €	154 €	NC*

*Ratios non publiés à date.

La communication de certains ratios de gestion est une obligation fixée par les articles 2313-1 et 2313-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Les ratios de strate sont ceux de la strate des communes de 5 000 à 10 000 habitants à l'échelle de la France métropolitaine, calculés par la DGCL et publiés dans son rapport annuel « Les collectivités locales en chiffres ».

S'ils sont des éléments intéressants de comparaison, ils doivent donc être pris avec prudence : les manières de gérer les services publics communaux peuvent être variables d'une commune à l'autre (gestion en régie ou en DSP, niveau de transfert de compétences à l'intercommunalité, caractéristiques du territoire et de la population...). Ils sont par contre particulièrement intéressants à des fins de comparaison pluriannuelle, pour constater l'évolution de la structure financière de la collectivité.

V. Pour information – Compte administratif 2022 du CCAS

Le centre communal d'action sociale est une entité autonome de la commune, possédant son propre organe de décision. Le conseil municipal ne délibère donc pas sur son budget. Toutefois, la commune étant le principal financeur du CCAS, tant par sa subvention que par les moyens matériels et humains mis à disposition, le conseil municipal doit être informé de sa gestion.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réel	19 648,65 €	13 566,68 €	- 6 081,97 €
Ordre			
Total sur exercice	19 648,65 €	13 566,68 €	- 6 081,97 €
Reports N-1 (002)		14 015,89 €	14 015,89 €
Total général	19 648,65 €	27 582,57 €	7 933,92 €
Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réel		2 000,00 €	2 000,00 €
Ordre			
Total sur exercice		2 000,00 €	2 000,00 €
Reports N-1 (001)	2 000,00 €		- 2 000,00 €
Total général	2 000,00 €	2 000,00 €	